

Le Propagateur assure que la plupart des bouchers de Lille ont informé leur clientèle qu'à partir de ce jour, 1<sup>er</sup> mars, le prix de la viande était diminué de 20 c. au kilogramme.

On annonce aussi une baisse considérable sur les cafés. Les épiciers vont pouvoir abaisser leur tarif d'environ 0,20 c. au kilogramme. Ce mouvement doit s'accroître de plus en plus d'après les nouvelles qui arrivent du Havre. Le café baisse, les farines baissent, le charbon baisse, la viande baisse. Pourrions-nous enfin espérer quelque amélioration dans l'exorbitante cherté de la vie ?

Nous avons dit que le département du Nord compte 23,500 débits de boissons, ce qui fait en moyenne un débit par 61 habitants. Cette proportion varie avec les arrondissements : celui de Lille est le plus sobre, puisqu'on n'y trouve qu'un débit pour 80 habitants ; ensuite viennent Hazebrouck avec un débit par 70 habitants ; Dunkerque, par 60 ; Cambrai, par 59 ; Douai par 49 ; Valenciennes, par 44 ; et enfin Avesnes, avec un débit pour 38.

La prochaine séance de musique de chambre, dirigée par M. Paul Martin, aura lieu samedi prochain 7 mars, à 8 heures du soir, dans la Salle du Conservatoire de Lille. On y entendra M. Riquier-Dalunay, baryton du Grand-Théâtre, et M. Kossult, pianiste.

fabriqués pour avoir graissé leurs chaînes.

Hier, l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi sur la place cinq tonneaux contenant des harangs complètement corrompus. — Cette marchandise, mise en vente par la femme Larivière, a été immédiatement enlevée. C'est un commencement mais il y a encore tant à faire.

Une fille du nom de Duhayon, Marie, exploitant un jeu de hasard sur la voie publique, a vu saisir son jeu, en attendant les poursuites qui seront dirigées contre elle.

Ce matin, dans la Grand'rue, la roue de droite d'une voiture de place s'est détachée et le véhicule s'est renversé sur la voie publique. — Il n'y a fort heureusement pas d'accident à constater : les deux personnes qui se trouvaient dans l'intérieur en ont été quittes pour la peur.

Nous avons dit qu'au 2<sup>e</sup> acte de *Florentin*, l'opéra nouveau de MM. de Saint-Georges et Charles Lenepveu, paraît une toile de M. Carolus Duran, qui joue un rôle important dans la pièce ; cette toile, qui produit le plus gracieux effet, représente une Hébé debout sur un

d'elle Adhémar et Albert qui causaient avec vivacité.

Pourquoi écouta-t-elle ? Ce fut instinct plutôt que curiosité : elle ne raisonnait pas le mouvement qui la fit se cacher derrière un fourré ; son nom était prononcé, comment n'aurait-elle pas écouté ?

C'était plus qu'une discussion, c'était presque une querelle entre les deux jeunes gens ; la pauvre enfant qui les entendait sans être vue tressaillait et palissait horriblement, et cependant elle ne songeait pas à fuir ; elle souffrait, mais elle ne voulait pas s'éloigner.

— Tu as tort, disait Albert ; je n'ai pas cru marcher sur tes brisées ; à peine regardais-tu Mlle Germon quand je suis arrivé ; ne m'as-tu pas avoué que tu épouserais ta cousine, que ce mariage arrangé dès votre enfance te convenait parfaitement, que tu le désirais même.

— Je ne savais ce que je disais, répondit Adhémar ; Renée est une petite nièce que j'aime comme une sœur, mais de laquelle je n'ai jamais été sérieusement épris ; elle est jolie si tu veux, d'une beauté si insignifiante à côté de Suzanne ! Elle est bonne, j'en conviens, mais cette égalité d'humeur me fatiguerait, j'en suis sûr ; rien de plus insupportable qu'une femme qui ne vous permet pas de vous mettre en colère et dont l'air résigné vous convainc que vous avez tort ; elle me crisperait ! enfin tout son esprit est d'être l'amie de Mlle Germon ; encore une fois, c'est Suzanne que j'aime.

— Et moi aussi, dit froidement Albert.

— L'épouseras-tu ? demanda Adhémar après un silence.

— Pourquoi pas ? y a-t-il entre un avocat et la fille d'un notaire la différence qui existe entre cette jeune fille et

l'héritier des Lucay ? » répondit avec une légère ironie Albert, souvenant froissé des grands airs de son ami.

Les sourcils d'Adhémar se contractèrent :

— Oh ne descend pas, dit-il avec une certaine justesse, en élevant une femme à soi.

— Bravo ! s'écria Albert, enfin te voilà de ton siècle ! C'est égal, mon cher, une mésalliance, une mésalliance ! qui te la permettrait dans ta noble famille ?

— Et ne puis-je me passer du consentement de mon père ?

— Suzanne est-elle femme à accepter ta main dans de telles conditions ? reprit Albert.

— Elle me refuserait !... je ne le pense pas.

— Elle serait en effet fort difficile, car il est évident que tu lui ferais beaucoup d'honneur, mon cher ! Je ne dis pas que tu n'aies pas de grandes chances pour toi : la femme est généralement un petit composé d'orgueil et de sottise, de vanité et de futilité ; le bon sens lui vient tard quand il vient ; elle s'éprend de tout ce qui brille, physiquement et moralement. Des diamants à son cou, un titre devant son nom : voilà ce que tu offrirais à ta fiancée ; certes ce n'est pas du clinquant, cela ! Les femmes font très-bien la différence du vrai et du faux ; je connais peu Suzanne, mais je n'ai pas de raison pour la croire au-dessus de son sexe ; éblouis-là, mon très-cher, fascine-là ; elle serait bien dédaigneuse de refuser une main chargée d'or et un nom illustré aux Croisades ! Mais en admettant que la jeune fille accepte avec joie de devenir ta femme, je ne perds pas encore tout espoir ; je crois bien avoir pour moi le père.

sigle en plein vol. On assure qu'elle vient d'être achetée par M. Richard Wallace.

Avant-hier soir, à huit heures, après la sortie des ouvriers de l'importante filature de coton de MM. Thiriez, route de Béthune, à Lille, un incendie s'est déclaré dans la place réservée aux générateurs.

Des secours ont été aussitôt apportés par les voisins et le personnel de la filature. Les sapeurs-pompiers d'Esquermes et de Loos sont arrivés promptement, et, à huit heures et demie, tout danger avait disparu.

Les pertes ne sont pas très-importantes.

On ignore la cause de l'incendie.

Judi dernier, on retirait de l'Escaut, près du moulin de Selles, le cadavre d'un individu paraissant avoir séjourné quelque temps dans l'eau. — La figure était affreusement rongée par les rats qui pullulent en cet endroit.

Renseignements pris, cet individu serait un nommé Carrez, commissionnaire de place à Cambrai.

Sa mort ne peut être que le résultat d'un suicide ou d'un accident, car aucune contusion ou trace de violence n'existe sur son corps.

On écrit de Haspres :

« Lundi dernier, vers cinq heures du matin, un tisserand d'Herzules, nommé Gruet Charles, âgé de 47 ans, s'est jeté dans la rivière de la Selle, et y a trouvé la mort. Ce malheureux éprouvait, depuis quelque temps de cruelles souffrances, qui l'ont poussé à cet acte de désespoir. »

Un douloureux événement vient de jeter la consternation dans la fabrique du Petit-Caudru, dit la *Gazette de Cambrai*.

Vendredi, les nommés Pierre Hurtebise et Auguste Viennet, journaliers, demeurant au Câteau, travaillant à la sucrerie de M. Hallette, lorsque, vers trois heures, au moment où ils se trouvaient dans la salle des turbines, le plaucher, chargé de bacs contenant des mélasses, se détacha, et les deux ouvriers furent ensevelis sous les décombres.

Aux premiers cris d'alarme, plusieurs personnes qui étaient accourues, parvinrent, non sans peine, à dégager Hurtebise, mais complètement écrasé.

Viennet n'a reçu à la tête qu'une blessure sans gravité. Un troisième ouvrier, Pronaux Auguste, qui travaillait sur le plaucher, a été précipité dans le vide ; il a reçu quelques contusions aux reins ; mais sa vie ne paraît pas en danger. Deux médecins ont promptement donné leurs soins aux blessés. Hurtebise, qui était âgé de 33 ans, laisse deux enfants et une femme sans aucune ressource. L'accident est attribué à la rupture d'une poutre en sapin qui traversait la salle des turbines. Une enquête est ouverte.

Nous avons dit dans un de nos précédents numéros, rappelle l'Autorité de Dunkerque, que notre flotille islandaise se composait de 89 navires, et que déjà elle s'appropriait à faire voiles pour les régions boréales : depuis lors, une vingtaine de bateaux se sont mis en route malgré les petites marées.

Avant-hier, vendredi, les vents étaient favorables, ils étaient Sud, Sud-Est, et

chacun s'est dit : nous partirons demain, par la marée de onze heures. Cinquante navires se sont tenus prêts, les familles sont accourues des villages voisins pour donner le dernier adieu aux pêcheurs partants : Des mères, de jeunes épouses, des sœurs, des enfants étaient là, par centaines. Jamais notre port n'avait offert un coup d'œil plus charmant : quelle foule ! un temps magnifique avait permis aux curieux de se joindre à cette population maritime, si émue, si agitée un jour de départ.

La mer est haute, la pavillon est hissé, mais tout à coup, Eole, ému, sans doute par tant d'épanchements et de larmes, arrête le cours des vents si propices, une accalmie générale enveloppe le port et la rade, et sur les cinquante vaisseaux prêts à prendre le large, neuf sont entraînés par les remorqueurs sur la rade, où ils ont dû mouiller faute de bise favorable.

Le vent s'est cependant levé, mais hélas ! il a tourné au Nord et ce vent debout a retenu, dans nos eaux, tous ces impatients qui n'aspirent qu'à mouiller dans les baies islandaises.

Rien n'était à la fois curieux et attendrissant comme de voir les familles des matelots qui gagnaient la rade : Des scènes émouvantes se passent au milieu d'une foule curieuse, presque indifférente, qui regarde cela comme un spectacle, et qui, cependant, s'attendrit en voyant tant de yeux en pleurs, tant de mouchoirs aux couleurs rouges et bleues couvrir ces visages hâlés par les vents salins ; car toutes ces créatures désolées vont, pendant les six mois de ce demi-deuil, occuper leurs jours à la pêche de la crevette pendant les marées basses ; elles passent ainsi trois heures par marée, six heures par jour, dans l'eau jusqu'à la poitrine, à pousser devant elles un filet qui leur rapporte, en moyenne, 30 centimes, après un labeur que nul homme n'oserait entreprendre.

Ces gens-là ne se plaignent jamais !!!

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 FÉVRIER. — Adolphe Dedobere, rue des Longues-Haies. — Jeanne Schoongans, rue de Lille. — Henri Koelens, rue Vaucanson. — Gustave Roussel, Fort Mulliez. — Aline Desmet, rue de la Longue-Cheminée. — Angèle Gooris, rue St-Maurice. — Marie Duquesne, rue Vaucanson.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 FÉVRIER. — Théophile Liétar, 2 mois, à la Basse-Masure. — Angèle Bouvenies, 2 mois, au Cul-de-Four. — Victor Delyve, 18 jours, à l'Époule. — Fidèle Spebruck, 24 jours, à l'Époule. — Jules Lemaire, 2 ans, rue Ste-Thérèse. — Remy Debrauvere, 7 mois, rue de la Barbe d'Or. — Edouard Boquet, 30 ans, tisserand, à l'Hôpital. — Marie Billiet, 22 ans, repasseuse, rue du Luxemburg. — Victoire Marz, 2 ans, rue des Récollets. — Céline Delescluse, 19 ans, rattacheuse, à l'Hôpital. — Louis Picavet, 3 jours, rue de Lille. — Laure Gabreau, 1 mois, rue Decresme.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille LEMAN-HELIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de dame Marie-Louise HELIN, épouse de M. Arthur LEMAN, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> mars 1874, à l'âge de vingt-deux ans et neuf mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 3 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pile, 55.

Un notaire est un homme pratique, vois-tu ; un jeune avocat, savant en droit, a plus de chances de lui plaire qu'un aimable désœuvré comme toi.

— Tu oublies que M. Germon est presque un notaire de comédie.

— Rien ne m'est moins démontré ; il s'entend aux affaires et sait faire valoir sa charge ; j'ai fait causer quelques gros fermiers, ses clients, ils sont tous fort satisfaits ; je ne nie pas sa distinction, mais il est notaire depuis quinze ans avec succès. Il serait bien étonnant qu'il n'eût pas l'esprit et les idées de la carrière qu'il a embrassée. Pour moi, mon cher, j'en doute si peu que je suis convaincu d'une chose : faute de mieux c'est à dire de moi — sans orgueil, — M. Germon donnerait sa fille à son maître-clerc, ce jeune paysan dégrossi, vernissé, poli, à leur contact, que vous appelez, je crois, Jacques.

— Jacques ! Jacques épouserait Suzanne !

— Pourquoi pas ? selon les idées du notaire : il donne sa fille et cède sa charge... mais faute de mieux, comme je le disais tout à l'heure ; Suzanne est charmante ; elle est belle, spirituelle, avec une voix admirable ; le père n'est pas aveugle sur la valeur de sa fille, il sait qu'elle serait digne de devenir comtesse ; mais avec son bon sens pratique il n'élève pas ses vœux si haut. Qu'il rencontre tout à coup un jeune homme de cœur et d'avenir, dont la position lui convienne et s'harmonise avec ses idées, l'affaire est faite : il vend sa charge à Jacques, donne Suzanne au genre vainement rêvé, que la Providence lui envoie tout à coup, et vient s'installer avec ses enfants à Paris, où la petite fleur des champs transplantée se développe en beauté, en esprit, en

Société industrielle du nord DE LA FRANCE.

Assemblée générale mensuelle du 24 février. Présidence de M. KUHLMANN.

M. Lorenwinder, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 janvier. Aucune réclamation n'étant faite, le procès-verbal est adopté.

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — M. le président rend compte des résolutions proposées par le Conseil au sujet des questions qui lui ont été envoyées.

JETONS DE LECTURE. — Le Conseil pense qu'il sera convenable de faire frapper des jetons d'une valeur réelle qui seront attribués indistinctement à tous les auteurs des mémoires lus en assemblée générale, conformément aux statuts ; ces jetons seront reçus par la Caisse en paiement des cotisations pour une valeur de 10 francs ; cette méthode présente l'avantage de ne blesser aucune susceptibilité. Le Conseil d'administration pourrait d'ailleurs attribuer plusieurs jetons pour des conférences ou pour des travaux de grande importance.

CORRESPONDANCE. — M. Dolfus, Président de la Société industrielle de Mulhouse, propose que les deux Sociétés se communiquent leurs procès-verbaux d'assemblées générales sans attendre le Bulletin.

M. le Président ne pouvant qu'acquiescer à cette proposition. Un numéro d'un journal de Lille, contenant le procès-verbal de notre séance de janvier, a été adressé à la Société de Mulhouse qui nous a envoyé, sous la même forme, le compte-rendu de sa dernière séance.

M. LELOUTRE. — M. le président rappelle qu'à l'occasion du remarquable travail présenté dans diverses séances de la Société par M. Leloutre, il a reçu de M. Hallauer, de Mulhouse, une lettre de réclamation comme collaborateur de M. Leloutre dans les expériences qui font l'objet du mémoire. Cette lettre, conformément à la décision prise par l'assemblée du 27 novembre, a été communiquée à M. Leloutre qui y a donné réponse dans une préface qui doit précéder son mémoire ; la lettre de M. Hallauer sera également insérée au Bulletin, la Société ne pouvant pas prendre parti dans une discussion de ce genre, mais tenant cependant à ne pas priver ses membres de la communication, par son bulletin, d'une étude d'un si haut intérêt.

RENOUVELLEMENT DES BUREAUX. — Trois comités ont procédé au renouvellement annuel de leur bureau. Deux de ces comités, celui du génie civil et celui des arts chimiques, appliquant l'article 24 du règlement, ont réélu les membres sortants. Le comité de filature, en présence de la détermination très arrêtée de son honorable président, M. Delescluse, a se retirer, a choisi pour président M. Edouard Agache, ancien vice-président ; M. Auguste Wallaert a été nommé vice-président, et M. Julien Le Blan fils, ancien titulaire, a été réélu comme secrétaire.

RAPPORT DU TRÉSORIER. — M. Emile Bigot, trésorier, expose le bilan de l'année 1873, il présente ensuite un projet de budget pour 1874. Ces deux documents ayant été affichés dans les salons de la société pendant le délai réglementaire, M. le président ouvre immédiatement la discussion. Aucune objection n'est présentée et le rapport du trésorier, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

APPAREILS DE SAUVETAGE. — M. Vandenberg, au nom du comité du génie civil, lit un rapport sur des appareils de sauvetage en cas d'incendie, présentés à ce comité.

Le rapporteur entre d'abord dans quelques considérations sur l'importance de la question et sur les circonstances récentes qui augmentent l'intérêt et l'actualité attachés aux recherches de ce genre ; il analyse ensuite les deux systèmes proposés dont les modèles en relief sont placés sous les yeux des assistants.

L'un, présenté par M. Fremy, a pour but de permettre aux propriétaires de pour-

voir eux-mêmes au salut de leur maison en cas d'incendie sans attendre des secours extérieurs souvent trop tardifs ; il consiste en une échelle articulée, repliée contre le mur de façade de chaque maison, et pouvant se développer sur la rue par un déclenchement qui se manœuvre à l'intérieur : « Il ne s'agit pas, conclut le rapport, de trouver l'unique appareil qui donnera une sécurité complète... il suffit que le procédé soit ingénieux et suffisamment étudié pour que nous le recommandions à votre bienveillance. »

Le second appareil, dû à M. Gilquin, est destiné, au contraire, à faciliter le sauvetage par l'extérieur, partant de cette opinion que « en beaucoup de circonstances, les personnes qui courent un grand danger manquent absolument du sang-froid nécessaire. »

Cet appareil consiste en une série d'échelles en fer creux, glissant l'une sur l'autre de manière à atteindre la longueur voulue et fixées sur une plate-forme tournante qui sert à orienter l'échelle une fois montée ; le tout se rabat à plat sur un charriot de telle sorte que l'engin peut être amené dans les rues les plus étroites, ou dans les cours, en passant sous les portes les plus basses. — Le rapport conclut ainsi : « Encore perfectionné dans ses détails, l'appareil peut devenir pratique et utilisable dans les grandes villes ; tel qu'il est, vos éloges lui sont dus, et le comité du génie civil ne peut que vous engager, messieurs, à accorder les plus sympathiques encouragements à MM. Gilquin et de Lacave. »

L'Assemblée, vu la proposition de M. le président, décide que cet intéressant rapport sera inséré *in extenso* au prochain Bulletin ; ce sera en même temps une marque de sa sympathie et la meilleure manière d'exprimer ses remerciements à M. Frémy et à M. Gilquin.

GISEMENT DE LA HOUILLE DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD. — M. Gosselet a la parole pour une communication sur le gisement de la houille dans le département du Nord.

M. Gosselet commence par faire remarquer que beaucoup de recherches de houille se font en dehors de toutes les données de la science ; son but est de bien faire connaître la structure du bassin houiller du nord de la France.

Il établit la nature végétale de la houille basée sur sa composition, sa structure microscopique, les nombreuses empreintes végétales qui l'accompagnent ; la houille provient d'anciennes forêts comme le prouvent les nombreux troncs d'arbres encore debout qu'on y rencontre.

Chaque veine de houille est caractérisée par son ensemble de végétaux, une flore ; c'est un caractère plus constant que la composition chimique.

On peut juger de l'ancienneté des dépôts houillers sur les essences qui y dominent.

Dans les dépôts houillers les plus anciens on trouve des *Sageneria*, plantes de la famille des lycopodiées.

Les dépôts houillers qui existent sur les bords de la Loire, en Angleterre et en Allemagne, appartiennent aux terrains carbonifères inférieurs ou devoniens. Dans notre pays, ces terrains ne contiennent pas de houille et c'est une entreprise condamnée à un échec complet que d'aller y faire des travaux, ce qui a eu lieu cependant dans quelques localités voisines.

M. Gosselet termine en disant que le tourtia se trouve souvent au-dessus de la houille, mais ne l'annonce pas d'une manière certaine ; il ajoute que parfois entre le tourtia et la houille, il s'intercale des dépôts crétaqués plus anciens.

La conférence de M. Gosselet, qui sera continuée dans une prochaine assemblée, est accueillie par de chaleureux applaudissements.

ÉTALON MONÉTAIRE. — M. Bonte, président du Comité de commerce, lit un mémoire présenté par ce comité au sujet de la question de l'étalon monétaire.

talents, car il n'y a que Paris pour former les femmes.

— Parfait ! mon cher ; voilà un roman qui marche à merveille !

— Tu comprends que, pour parler ainsi, il faut que je sois sérieusement épris de Mlle Germon ; je suis assez jeune pour attendre. J'ai du talent, de l'avenir ; dans une dizaine d'années, j'aurai certainement un nom et je serais peu embarrassé de trouver une riche, voire même une noble héritière ; peut-être vais-je faire une sottise en demandant la main de Suzanne ; mais, en vérité, je l'aime !

— Et moi aussi !

— Toi ! allons donc ! ne te heurte pas contre des difficultés où tu te briseras inévitablement. Crois-moi, ta route est toute tracée : tu es riche, tu n'as rien à faire ; amuse-toi, ne te brouille pas avec ton père, avec ta famille, et un jour, quand tu seras un peu las de la vie de plaisirs, épouse ta cousine, elle est douce et gentille, elle te rendra heureux ; c'est le bonheur qu'il te faut, ne passe pas à côté sans le saisir ; je ne sais quoi me dit que Suzanne sera pour moi le bonheur, c'est pourquoi je n'ose la dédaigner, quoiqu'elle n'ait pas de fortune et que de grosses dots plus tard pourraient venir à moi !

— Tes conseils ne sont pas désintéressés, Albert ; tu me permettras de ne pas les suivre.

— A ton aise ! Si tu veux lutter, luttons ! Nous voilà rivaux ; pourvu que nous restions amis !

Les deux jeunes gens s'éloignaient, Renée n'entendit plus rien ; quand elle se décida à sortir de sa cachette, elle était pâle et si tremblante que ses jambes la soutenaient à peine ; elle parvint cependant à regagner le château, et monta

dans sa chambre aussi vite qu'elle put. Il était temps : elle tomba devant son lit et éclata en sanglots. Une porte restée entrouverte la séparait seule de Mme de Vèrigny ; la baronne était chez elle ; elle se précipita avec effroi vers sa fille :

« Mon Dieu ! mon enfant, qu'as-tu ? qu'as-tu donc ? » s'écria-t-elle en s'agenouillant devant la pauvre petite, qu'elle prit entre ses bras et serra contre elle, en couvrant de baisers tour à tour les blonds cheveux et les yeux en pleurs de Renée.

L'enfant ne pouvait répondre, elle sanglotait toujours.

« Que l'est-il arrivé, ma chérie ? quelle est la cause de ton désespoir ? dis-le moi ; Renée, dis-le moi. »

— Oh ! maman ! maman !

Pendant un long temps la baronne n'entendit pas d'autres paroles sortir des lèvres de sa fille. Ce fut avec une douce patience, quoiqu'elle eût hâte de savoir la cause d'un tel désespoir, qu'elle la berça entre ses bras et lui prodigua toutes les caresses qu'on donne aux petits enfants.

Plus heureuse que Suzanne, malgré son immense douleur, Renée souffrait et pleurait sur le sein maternel. Son front était humide des larmes de sa mère, qui les séchait ensuite avec des baisers.

Enfin la pauvre Renée put parler ; elle raconta en rougissant la conversation qu'elle avait surprise.

« Il ne m'aime pas, mère, il ne m'a jamais aimée, dit-elle avec amertume, je ne suis qu'une petite nièce, moi ! C'est Suzanne qu'il me préfère, c'est elle qu'il épousera ! »

(A suivre.)